COMMUNE DES ADRETS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets, régulièrement convoqué en date du 07/05/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JOURDAN, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 08 avril
2. Chaufferie école : choix du prestataire
3. Encaissement des recettes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune
4. « Belledonne et Veillées »
5. Organisation des élections Européennes
6. Point sur les dossiers et travaux en cours
7. Comptes rendus Communauté de Communes
8. Questions diverses

Nombre de conseillers :	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Excusé(s) :	1
- Absent(s) :	1
- Votants :	14

Présents : Valérie CORDIER, Pierre DEBOLLE, Michèle GAGNAIRE, Bertrand GIRAUD, Catherine GUIGUET, Gérard JOURDAN, Jacques LESIMPLE, Cécile PARET, Jean PICCHIONI, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Anne TREGLOZE

Excusés : Lionel REY,
Véronique ORGNON (procuration donnée à N.ROUSSEL),
Jean-Michel PIASENTIN (procuration donnée à D.SECHER)

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques LESIMPLE

1. Approbation du Conseil du 8 avril

Les délibérations et le compte-rendu sont approuvés.

2. Chaufferie école : choix d'un prestataire

Madame Anne TREGLOZE rappelle le projet de mise en place d'une régulation automatique de la chaufferie de l'école, afin de pouvoir bénéficier de températures stables, pouvant être adaptées en fonction des saisons et utilisations.
Elle soumet à l'étude du Conseil Municipal une analyse des devis proposés par les entreprises, établis après visite complète de la chaufferie.
Entendu l'exposé de Madame Anne TREGLOZE, le Conseil Municipal exprime sa préférence pour le moins-disant, mais souhaite avoir des renseignements supplémentaires avant d'accepter le devis : vérification de la possibilité de réaliser dès à présent les travaux indispensables pour assurer le bon fonctionnement du système et le confort des usagers et éventuellement, différer les travaux apparaissant comme non prioritaires, vérification de la prise en compte de la nécessité de procéder à une mise aux normes électriques, délais d'intervention, références.
Les devis proposés sont d'un montant inférieur à la délégation de signature accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en début de mandat. Aussi, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la signature du devis de l'entreprise la mieux-disante au vu des renseignements complémentaires qui seront obtenus, en optant pour les travaux indispensables et en différant les travaux non prioritaires.

3. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune (délibération)

Monsieur le Maire expose :
VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des Communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Communes forestières le 11 décembre 2018 ;
CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la Commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
CONSIDÉRANT que la libre administration des Communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 ABSTENTIONS et 10 voix POUR :
DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

4. « Belledonne et Veillées » : Subvention à l'association « Espace Belledonne » - Décision Modificative de Budget n°1 (délibération)

Monsieur le Maire explique que la Commune des Adrets organisera le samedi 23 novembre 2019 une veillée dans le cadre du projet culturel « Belledonne et Veillées » 2019.
L'association « Espace Belledonne », qui finance la partie « spectacle », sollicite la Commune pour une participation financière forfaitaire d'un montant de 400 €.
En cas d'accord, il conviendra alors de modifier le budget en effectuant le virement de crédits suivant :
SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses

Article 6574	Subventions aux associations	+ 400.00 €
Article 6232	Fêtes et cérémonies	- 400.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
ACCEPTE de verser une subvention de 400 € à l'association « Espace Belledonne » pour l'organisation d'une veillée dans le cadre du projet culturel « Belledonne et Veillées » 2019.
APPROUVE la décision modificative de budget n°1 présentée ci-dessus.

5. Organisation des élections européennes

Le bureau de vote sera ouvert **le dimanche 26 mai de 8h à 18h**.
Les Conseillers Municipaux s'organisent pour la tenue du bureau de vote.

Tous les électeurs régulièrement inscrits vont prochainement recevoir une nouvelle carte électorale, où figure désormais leur identifiant national d'électeur issu du Répertoire Electoral Unique. Toute carte antérieure sera à détruire.
En cas de non réception, il est possible de voter en présentant une pièce d'identité.
Chacun peut vérifier son inscription sur les listes, en se rendant en Mairie ou sur www.service-public.fr
(Rubrique : *Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Interroger sa situation électorale*).

6. Point sur les dossiers et travaux en cours

• Travaux Villard Bernard : les travaux concernant les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'enfouissement des lignes électriques et télécoms ont commencé début mai.
Sur la route départementale, les travaux sont réalisés sous alternat de circulation.
La voie communale sera prochainement barrée à la circulation de 7h30 à 17h. Les riverains devront veiller à sortir leurs véhicules et les stationner le long de la route des Prés Communaux.
Distribution du courrier : la Poste distribuera les premières maisons à pied, la Mairie se chargera du reste.
Ramassage des ordures ménagères : les containers TRI et OM restent à leur place, les containers papier et verre ont été déplacés.
Les riverains sont invités à contacter le maître d'œuvre pour les raccordements aux eaux usées (voir contacts sur l'information distribuée avant le début du chantier).

• Travaux Chaufferie Mairie : avancement des travaux conforme au planning. Les tranchées intérieures dans les bâtiments Mairie et Grange sont terminées. La tranchée entre les 2 bâtiments sera réalisée semaine 21. Activité poterie : envisager avec l'association les possibilités d'aménager un nouvel espace (à l'extérieur de la mairie ?)

• PLU : travail sur le règlement en cours.
Une **réunion publique aura lieu le jeudi 20 juin à 18h30** Salle Pelloux-Prayer, afin de présenter à la population le projet de PLU.

• Rénovation de l'éclairage public : réalisation de la 2ème tranche d'élimination des « ballons fluos », par le SEDI. Reste le secteur de Villard Bernard, qui sera réalisé après les travaux de réseaux et voirie.

7. Comptes rendus Communauté de Communes

Néant.

8. Questions diverses

• Salle Pra-Pillou : étude des différentes possibilités pour pallier à la chaleur estivale excessive. Demande de devis en cours (stores, filtres UV extérieurs ou intérieurs).

• Plateforme de dépôt des déchets verts : ouverte le samedi de 10h à 12h, du 18 mai au 28 septembre 2019 sur la route de Prapoutel, virage de « Planchon » (dernier virage avant le bâtiment des services techniques). Les déchets déposés seront broyés.
Les dépôts sauvages sur le territoire de la Commune, en dehors de cette zone dédiée, sont formellement INTERDITS.

• Entretien des chemins :
- suite aux vents violents, il est nécessaire d'évacuer les troncs et branches entravant la circulation,
- pour les arbres à tailler : solliciter une entreprise d'élagage,
- sur le chemin de découverte : résoudre la question des panneaux en mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45. Le prochain Conseil aura lieu le 17 juin.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents :

Valérie CORDIER	Pierre DEBOLLE	Michèle GAGNAIRE
Bertrand GIRAUD	Catherine GUIGUET	Gérard JOURDAN
Jacques LESIMPLE	Véronique ORGNON (Excusée, procuration)	Cécile PARET
Jean-Michel PIASENTIN (Excusé, procuration)	Jean PICCHIONI	Lionel REY (Excusé)
Nadège ROUSSEL	Denis SECHER	Anne TREGLOZE